

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 18 JUILLET 2018 À 18 HEURES 30**

N° DEL2018\_136 : COMMUNES D'ALBI ET LE SEQUESTRE - AMÉNAGEMENT D'UN  
CARREFOUR À SENS GIRATOIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION AUX  
ÉQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS

#### **L'an deux mille dix huit, le dix huit juillet**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 18 juillet 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Geneviève PEREZ

#### **Membres présents votants :** Mesdames, messieurs,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Nathalie PELLEGRINI

#### **Membres présents non votants :**

Madame Agnès BRU, Messieurs, Rino GATEFIN, Philippe GRANIER

#### **Membres excusés :** Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER (pouvoir à Thierry DUFOUR), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Céline TAFELSKI (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Sarah LAURENS), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY), Louis BARRET (pouvoir à Geneviève PEREZ)

**Votants : 47**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018**

### **N° DEL2018\_136 : COMMUNES D'ALBI ET LE SEQUESTRE - AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR À SENS GIRATOIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS**

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

**Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,**

La société Jardinerie Tarnaise Sud projette de créer une surface commerciale située le long de la route de Toulouse, sur la commune de Le Séquestre, sur les parcelles de terrain référencées au cadastre AA 1, 2 et 3.

Pour cela elle s'est portée acquéreuse des parcelles précitées et a déposé une demande de permis de construire auprès de la commune de Le Séquestre.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois en tant que gestionnaire de la voirie, se prononce sur les conditions d'accès du projet.

Au vu du dossier de permis, la réalisation de ce projet nécessite la création d'un carrefour à sens giratoire à l'intersection de la route de Toulouse pour créer un accès sécurisé de la clientèle à la future surface commerciale.

Ce giratoire constitue un équipement public exceptionnel qui permettra également de matérialiser la continuité d'une voie de déplacements doux.

L'article L332-8 du code de l'urbanisme modifié par l'article 141 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 prévoit la possibilité du versement par un opérateur privé, d'une participation spécifique aux équipements publics exceptionnels.

L'esquisse retenue après concertation entre les différentes parties prenantes est jointe en annexe.

Cet aménagement relève de l'Agglomération pour les travaux de caniveaux, de bordures, d'îlots directionnels, de trottoirs, d'éclairage public, de cheminement doux et d'assainissement sur la route de Toulouse et sur le chemin de la Besse.

Une évaluation du coût global des aménagements a été réalisée par la maîtrise d'œuvre communautaire et s'élève à :

|                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| Voirie + raccordements          | 145 000 €    |
| Eclairage public                | 50 000 €     |
| Frais d'études (topo, sps, moe) | 19 500 €     |
| Maîtrise d'ouvrage 3%           | 5 500 €      |
| Soit une évaluation globale de  | 220 000 €HT. |

La société Jardinerie Tarnaise Sud participe au financement de l'équipement public exceptionnel pour un montant maximum de 195 000€ net de taxes, versé en deux fois sur justificatifs : 50% au démarrage des travaux et 50% à l'achèvement des travaux.

La convention qui vous est présentée a pour objet d'arrêter les conditions administratives, techniques et financières de versement de la participation spécifique aux équipements publics exceptionnels par la société Jardinerie Tarnaise Sud.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L332-8 du code de l'urbanisme modifié par l'article 141 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 qui prévoit la possibilité du versement par un opérateur privé, d'une participation aux équipements publics exceptionnels,

VU l'article R423-53 du code de l'urbanisme,

Vu le projet de convention et plan ci-annexés

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 3 juillet 2018,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente l'aménagement d'un carrefour à sens giratoire sur le territoire de la commune d'Albi, à l'intersection de la route de Toulouse et du chemin de la Besse,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la convention de participation aux équipements publics exceptionnels conclue avec la société Jardinerie Tarnaise Sud pour la création d'un carrefour giratoire

**AUTORISE** madame la présidente à signer ladite convention.

**DIT QUE** les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget 2019 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,  
Fait le 18 juillet 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL